



arbres infos

Association Ried Bruche pour le Respect de l'Environnement près de Strasbourg
13 rue du Canal - 67203 Oberschæffolsheim

TI Schiltigheim Vol XXV n°1329—CCP Strasbourg n°2712 12F

> Site internet: <http://arbres.ried.free.fr>
> Nouveau site: <http://www.arbres.asso.fr>
> courriel : <arbresried.strg@orange.fr>

N°41 -
JUN 2009

Ce numéro est distribué à l'ensemble de la population d'Achenheim, d'Oberschæffolsheim et de Wolfisheim ainsi qu'à nos adhérents.

Jardiner sans pesticides?



Les scientifiques honnêtes et indépendants n'ont plus beaucoup de doutes: les pesticides ou produits phytosanitaires déversés dans nos champs et dans nos jardins, et absorbés par les humains et les animaux, sont responsables de bon nombre de cancers, de l'augmentation de nombreuses maladies, des problèmes d'infertilité, de la disparition des abeilles qui assurent la reproduction des espèces, entre autres. ARBRES a organisé le 9 juin dernier une conférence sur ce thème à Achenheim (merci à la municipalité de cette commune qui nous a soutenu en mettant la grande salle polyvalente à notre disposition). Nous avons fait appel à des spécialistes: la FREDON (syndicat professionnel agricole agréé) ainsi qu'un maraîcher bio local (depuis 2001): Christian Ehrhart d'Oberschæffolsheim. Une centaine de personnes avait fait le déplacement. Elles n'ont pas été déçues par la qualité et le nombre des informations recueillies. Pour ceux qui ont manqué cette conférence, voici quelques conseils de la FREDON.

LES BONNES RAISONS DE JARDINER SANS PESTICIDES

Les pesticides sont largement utilisés par les particuliers et les jardiniers amateurs. Les plus courants sont les herbicides employés pour détruire les herbes mais il existe également des fongicides pour lutter contre les champignons, des insecticides pour éliminer les insectes, des rodenticides contre les rongeurs, etc. L'utilisation de ces produits n'est pas sans conséquences :



1. Pollution de l'eau : les désherbants appliqués sur des surfaces imperméables (pavés, bitume, etc.), les allées en pente ou à proximité d'un point d'eau (caniveau, fossé, cours d'eau, etc.) provoquent une forte pollution de l'eau ! En effet les eaux pluviales sont conduites vers les stations d'épuration qui ne traitent pas les pesticides !

2. Santé : les pesticides autorisés dans les jardins sont nocifs pour la santé. Ils affectent les personnes directement lors de l'application ou indirectement par l'eau que nous buvons ou l'air que nous respirons !

3. Toxicité pour les auxiliaires : les pesticides détruisent aussi les animaux indispensables à la vie du jardin : les vers de terre, les auxiliaires (coccinelles, punaises, etc.) et les pollinisateurs (abeilles, bourdons, etc.).

4. Erosion : la terre désherbée chimiquement et laissée nue est plus sujette à l'érosion, aux inondations, aux coulées de boues, etc.

5. Tassement et stérilité du sol : la terre laissée nue se tasse et s'asphyxie rapidement lors de fortes pluies. Les traitements tuent les micro-organismes et les vers de terre qui sont pourtant les moteurs naturels de la fertilité.

6. Industries à risques : plus on emploie de pestici-

des, plus on favorise la production et le transport de matières dangereuses. De plus, les résidus de pesticides sont des déchets dangereux et coûteux à éliminer.

Avant de les utiliser, soyez plus tolérants vis-à-vis des herbes spontanées et des insectes et pensez aux techniques alternatives.

LES AUXILIAIRES, DES PARTENAIRES DE 1^{ER} CHOIX

Les auxiliaires sont les ennemis naturels des ravageurs des plantes (pucerons, limaces, etc.). Ils peuvent contrôler l'augmentation d'insectes nuisibles. Même d'origine naturelle, les insecticides ne font pas la différence entre les ravageurs et les auxiliaires. Mieux vaut ne pas en utiliser. En retour, les auxiliaires s'occuperont activement des ravageurs et contribueront à la bonne santé du jardin.

Des aménagements au service du jardinier

Un jardin trop "propre", traité, nettoyé de toutes ses feuilles mortes et brindilles, empêchera l'installation et la survie des auxiliaires, etc. Au contraire, il favorisera l'invasion des pucerons, la venue des limaces, le tassement du sol et l'évaporation de l'eau.

Quelques auxiliaires présents dans les jardins :

Les coccinelles adultes et les larves sont de fabuleux prédateurs. Une larve peut détruire par jour plus de 150 pucerons ou plus d'un millier de cochenilles.

La punaise anthocoride au stade adulte et larvaire est un prédateur vorace d'acariens (jusqu'à 300 par jour), de pucerons, de thrips, de psylles, etc.



Les larves de syrphes dévorent jusqu'à 300 pucerons par nuit.

Comment les attirer ?



les haies, mares et bassins, etc.

☞ **Planter des fleurs toute l'année** pour attirer les insectes auxiliaires : une haie fleurie, une lisière d'herbes champêtres, un carré de prairie !

☞ **Installer des plantes relais** : ortie, sureau, noisetier, laurier, etc., ces plantes attirent des espèces particulières de pucerons ou de psylles servant de réserve de nourriture pour les auxiliaires.

PAILLER, C'EST GAGNÉ !

Bon pour votre jardin !

Le paillage évite de recourir à l'utilisation de pesticides en maintenant un sol propre. Il présente également de nombreux intérêts :

- **Limite le dessèchement** : un paillage vaut plusieurs arrosages en été
- **Participe à une bonne fertilité du sol** : il constitue une source d'humus et favorise la vie biologique du sol et le travail des vers de terre
- **Protège la terre des intempéries** (gel ou fortes pluies) : il évite le tassement et la formation d'une croûte en surface sous l'action de fortes pluies



Mise en place

L'installation du paillage doit être faite sur un sol parfaitement débarrassé d'herbes spontanées et sur une terre humide. Un épandage de compost doit être équilibré en surface avant l'installation du paillis. Pour une efficacité optimale, prévoir une épaisseur d'environ 10 cm. Dans le potager, évitez de recouvrir le collet des plantes afin de ne pas les étouffer. Pour les haies et les arbustes, le paillage doit s'étendre sur au moins 1 mètre de largeur.

Choisir le bon paillage !

☞ **Les paillis organiques** : Penser à utiliser des matériaux de récupération de votre jardin. Ils sont gratuits et se transforment en humus.

☞ **Les feuilles mortes** : elles sont toutes utilisables. Veiller cependant qu'elles ne proviennent pas de végétaux malades.

☞ **Tontes de pelouse** : pour éviter qu'elles ne pourrissent, laissez-les sécher avant de les étaler.

☞ **Paille de céréales**

☞ **Broyats de déchets secs** (branches, etc.)

D'autres paillis organiques sont également disponibles dans le commerce :

☞ **Les écorces de pin** (à éviter pour les rosiers), **les écorces de feuillus** (pour les haies, arbustes, rosiers, etc.)

☞ **Les paillettes de lin, de chanvre, les écorces de fèves de cacao** : idéal pour les bacs à fleurs. Ce type de paillis se décompose en 1 an et se mélange facilement à la terre après utilisation.

☞ **Les paillis minéraux** : billes d'argiles, cailloux, déchets d'ardoises, rocaillies, etc.

Ce type de paillage contribue au réchauffement du sol. Il se dégrade nettement moins vite que du paillage organique et peut aussi devenir un élément de décoration du jardin!

☞ **Les paillis plastiques** :

Ils sont intéressants pour les grandes surfaces. Cependant leur aspect visuel n'est pas toujours esthétique. De plus, ils ne sont pas biodégradables et appauvrissent la terre.



Voici brièvement quelques-uns des conseils qui ont été dispensés lors de cette passionnante soirée. Vous en trouverez d'autres dans les brochures de la FREDON, dans d'autres revues. Nous pensons également que Christian Ehrhart vous donnera avec plaisir des conseils (Nature et Culture, 24 rue du Général De Gaulle à Oberschaeffolsheim). D'autres questions ont été abordées, notamment le traitement du maïs au « Cruiser » interdit en Allemagne et pourtant encore au-

torisé en France. Son usage est-il à l'origine de la quasi disparition des abeilles dans nos villages ? Un autre sujet qu'ARBRES abordera bientôt.

FREDON Alsace, 14 rue du Mal Juin, 67084 STRASBOURG CEDEX
tél 03.88.76.82.12,

Courriel:fredon.alsace@fredon-alsace.fr



Energies renouvelables

Le soleil se lève (aussi) à l'Ouest...

Nos trois villages d'Achenheim, Oberschaeffolsheim et Wolfisheim ne sont pas en reste en matière de valorisation de l'énergie solaire. Il faut croire que nos (deux) déplacements à Fribourg en Brisgau, ville pilote en matière de solaire a porté ses fruits. Fribourg que nous avons citée à plusieurs reprises dans ARBRES INFOS a fait l'objet de nombreux reportages et est citée dans le film documentaire "Home" diffusé sur France 2 début juin. Son exemple a donc fait des émules chez nos adhérents et d'autres habitants qui, nous l'espérons, rejoindront ARBRES sans tarder, pour partager leurs valeurs en matière d'environnement. Il suffit de lever la tête pour voir de nombreuses installations. Nous publions, avec l'accord des propriétaires, des exemples dans les trois villages.



De gauche à droite: combinaison à Achenheim et à Oberschaeffolsheim sur le même toit de solaire thermique et de solaire photovoltaïque. A droite: Oberschaeffolsheim: solaire thermique servant également au chauffage de la maison



A gauche: à Oberschaeffolsheim. Maison dont la toiture est orientée Est Ouest. Les capteurs thermiques ont été placés sur le garage, plein Sud

Wolfisheim n'est pas en reste: panneaux solaires thermiques servant au chauffage de l'eau.



Lexique

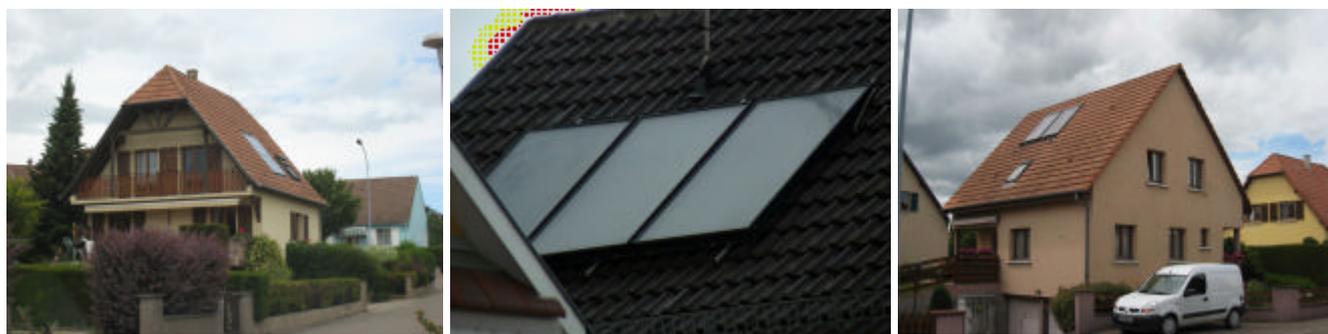
Solaire thermique : système de panneaux servant au chauffage de l'eau chaude sanitaire, du chauffage de la maison (tout ou en partie), d'une serre ou d'une piscine.

Principe : Un liquide caloporteur (souvent simplement de l'eau) se réchauffe par l'effet de serre dans des panneaux. Même à -10°C le simple rayonnement du soleil réchauffera le liquide qui réchauffera ensuite votre eau par un système d'échangeur.

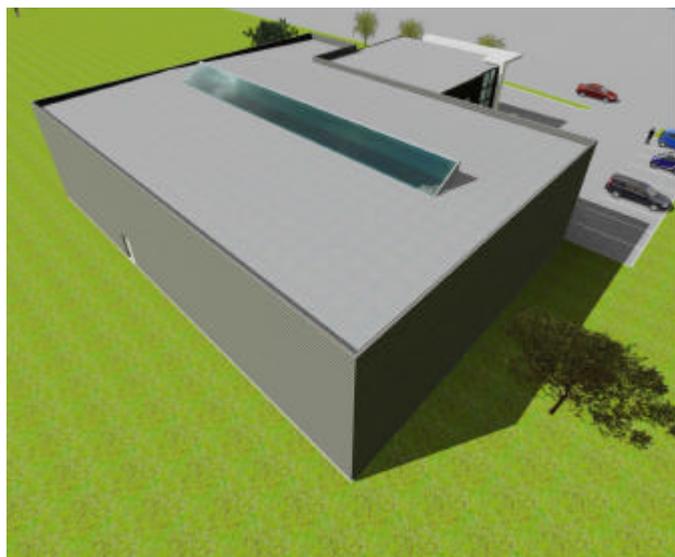
Solaire photovoltaïque : production d'électricité, en général revendue à EDF ou à ES au triple voire quadruple du prix d'achat.

Principe : les panneaux photovoltaïques sont constitués de cellules ou semi-conducteurs généralement à base de silicium, qui, exposés à la lumière produisent du courant continu. Celui-ci est transformé par un onduleur puis réinjecté dans le circuit via un compteur spécifique indépendant de votre propre compteur. Vous adressez une facture annuelle à ES ou EDF.

Pour chacune de ces deux installations vous pouvez bénéficier d'aides de la Région ou de l'Etat sous certaines conditions. Pour répondre à toutes vos questions, ARBRES organisera à la rentrée une conférence entièrement dédiée aux énergies renouvelables avec la participation de spécialistes et le témoignage d'adhérents qui se sont déjà lancés.



Trois toits équipés de solaire thermique, le premier à Achenheim les deux autres à Oberschaeffolsheim



Les bâtiments commerciaux, artisanaux ou industriels peuvent aussi être équipés de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Les deux images sont celles d'une installation produisant de l'électricité dans la zone de Holtzheim-Wolfisheim.

Après les prix décernés pour le fleurissement, nos élus vont-ils aussi distribuer des prix pour les maisons qui consomment le moins d'énergie ? ou qui produisent des énergies alternatives ? ou dont les habitants réduisent et trient leurs déchets ? Chiche ?

Enfin, une des plus belles réalisations de ce côté ouest de la CUS nous vient de la commune d'Oberhausbergen qui a décidé d'équiper son préau de 400 m² de panneaux photovoltaïques, de quoi produire de l'électricité pour plusieurs foyers sans le rejet du moindre gramme de CO₂.

Bravo Monsieur le Maire.... Notre vœu le plus cher est que nos maires, MM Fritz, Erb et Amiet, en prennent rapidement exemple.

Ces installations solaires font partie des moyens alternatifs pour produire une énergie non polluante. Les efforts accomplis par beaucoup de nos concitoyens pour mieux isoler leur habitation sont moins voyants mais tout aussi louables ! Car l'énergie la moins polluante, c'est bien finalement celle que l'on n'utilise pas !



Avec ARBRES, je participe à un meilleur environnement !

Nous désirons rester indépendants des pouvoirs politiques, des industriels ainsi que des spéculateurs immobiliers. Nous ne touchons aucune subvention. Ce bulletin, ainsi que toutes nos activités (publications, pancartes, frais, etc...) ne sont financés que par nos adhérents et donateurs. Cette information est diffusée par

A.R.B.R.E.S. (ASSOCIATION RIED-BRUCHE POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT PRÈS DE STRASBOURG),
13 rue du Canal - 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM.

Nous avons besoin de votre soutien dans l'action et de votre soutien financier. Rejoignez ARBRES en nous versant au minimum la somme de 18 Euros pour l'année. Vous pouvez également nous faire parvenir un don du montant de votre choix. Cotisations et dons donnent droit à une réduction d'impôts de 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable (CGI Art 200), ARBRES étant une association d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel.

Ainsi un don ou cotisation de 30€ ne vous coûte en réalité que 10€ environ alors que nous disposons bien de 30€ pour nos actions.

Adhésion - Don (rayer la mention inutile)

Nom et Prénom: Adresse:

..... Date: Signature:

Adresse courriel:

